

Allianz Institutional Investors Series
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves
R.C.S. Luxembourg B.159.495

L'AVIS est donné par la présente que le

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES
ACTIONNAIRES**

(l'" Assemblée ") des actionnaires d'Allianz Institutional Investors Series (la " Société ") se tiendra au siège social de la Société, 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **20 octobre 2023 à 15h00 CEST**, afin d'examiner les questions suivantes et de voter à leur sujet :

A g e n d a :

1. Acceptation du rapport du Conseil d'administration et du rapport des auditeurs indépendants et approbation des états financiers ainsi que de l'utilisation des revenus (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2023.
2. Décharge au Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de son mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 juin 2023.
3. Réélection de M. Heiko Tilmont en tant que membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Élection de Mmes Claudia Celani et Carina Feider en tant que membres du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Décharge à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, dans l'exercice de son mandat de réviseur d'entreprises pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2023.
6. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

V o t e s

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent pas de quorum et seront prises à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les exigences en matière de quorum et de majorité seront déterminées en fonction des actions en circulation le 15 octobre 2023 à minuit CEST (la "date d'enregistrement"). Les droits de vote des actionnaires seront déterminés par le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement.

A r r a n g e m e n t s d e v o t e m e n t

Sont autorisés à voter à l'assemblée les actionnaires qui sont en mesure de fournir une confirmation de leur banque ou institution dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'actionnaire à la date d'enregistrement à l'agent de registre et de transfert State Street Bank International GmbH Luxembourg Branch, Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour qu'elle parvienne à Luxembourg au plus tard à 18 heures CEST le 18 octobre 2023.

Tout actionnaire ayant le droit de voter à l'assemblée est tenu de voter par procuration en son nom. Pour être valable, le formulaire de procuration doit être dûment complété et signé de la main du mandataire ou de son représentant ou, si le mandataire est une société, de son sceau commun ou de la main d'un représentant dûment autorisé, et envoyé à l'agent de registre et de transfert State Street Bank International GmbH Luxembourg Branch, Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour arriver à Luxembourg au plus tard à 18h00 CEST le 18 octobre 2023.

Les formulaires de procuration destinés aux actionnaires nominatifs peuvent être obtenus auprès de l'agent de registre et de transfert State Street Bank International GmbH Luxembourg Branch, Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la société.

Des copies du rapport annuel audité de la société sont disponibles pour consultation au siège social de la société. Les actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par courriel à l'adresse Reports.Lux@allianzgi.com.

Une liste à jour des numéros d'identification des titres pertinents pour cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne à l'adresse www.allianzgi.lu/AIIS.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com>.

Senningerberg, octobre 2023
Le conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.